

COMMUNE DE SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise à l'enquête publique du projet de révision du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° 102 en date du 23 octobre 2025, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Lawrence BUGLHERESI-DESCUILHES, retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêteur et Madame Eliane GAUTHERON, retraitée, comme enquêteur suppléant

L'enquête se déroulera en mairie du 17 novembre 2025 de 9 heures jusqu'au 18 décembre 2025 à 16 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
- le samedi de 8 h 30 à 12 h

Le dossier pourra être consulté sur support papier et informatique et à l'adresse du site internet suivant : <http://www.stviviendemedoc.fr>

Le dossier comprend une évaluation environnementale. Un avis de l'autorité environnementale a été formulé et accompagne le dossier. Il est également consultable sur l'adresse internet de la MRAE à l'adresse suivante : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-de-la-mrae-a1462.html>

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de la mairie aux jours et heures suivants

- le lundi 17/11/2025 de 11 h à 15 h
- le mercredi 26/11/2025 de 11 h à 15 h
- le mardi 9/12/2025 de 11 h à 15 h (permanence téléphonique)
- le jeudi 18/12/2025 de 12 h à 16 h

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de révision du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou adressées par écrit à Monsieur le commissaire-enquêteur à la mairie de SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC 1, place de la Brigade Carnot ; ou par courrier électronique, avec la mention en objet « courrier à l'attention du commissaire enquêteur pour le projet révision du PLU de SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC », à l'adresse e-mail suivante mairiestviviendemedoc@wanadoo.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site internet de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal approuvera le projet de révision du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

**Le Maire,
M. Jean-Pierre DUBERNET**